

**Province de Québec  
Comté de Labelle  
Municipalité de Nominique**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 décembre 2018, à la salle « J.-Adolphe-Ardouin », à dix-neuf heures, à laquelle séance étaient présents (es) :

Monsieur le conseiller :	Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller :	Sylvain Gélinas
Madame la conseillère :	Chantal Thérien
Monsieur le conseiller :	Bruno Sanssouci
Madame la conseillère :	Suzie Radermaker
Madame la conseillère :	Francine Létourneau

formant quorum sous la présidence de :  
Monsieur le maire Georges Décarie

Monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Catherine Clermont, directrice des finances et de projets et Madame Céline Robidoux, préposée à la taxation et commis-comptable, étaient également présents.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget 2019 et du programme triennal d'immobilisations
3. Taux de l'impôt foncier
4. Taux d'intérêt sur les arrérages
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée.

**1**                    **Résolution 2018.12.303**  
**Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**2**                    **Résolution 2018.12.304**  
**Adoption du budget 2018 et du programme triennal d'immobilisations**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter un budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite adopter en même temps que son budget, un programme triennal d'immobilisations couvrant les années 2019, 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT que la réalisation des projets et les montants prévus au programme sont conditionnels à l'obtention des financements respectifs, soit par règlement d'emprunt, soit par aides financières (subventions) et que les années de concrétisation peuvent différer selon la disponibilité des fonds.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU :

D'adopter les prévisions budgétaires de 2019 en regard des revenus pour un montant de 5 715 971 \$ et les prévisions budgétaires de 2019 en regard des dépenses et affectations pour un montant de 5 715 971 \$.

D'adopter le programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021.

ADOPTÉE

**3**  
**Résolution 2018.12.305**  
**Taux de l'impôt foncier**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 95-172 prévoyant l'imposition de la taxe foncière générale par résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU de fixer, afin de rencontrer les dépenses prévues au budget, le taux de l'impôt foncier pour l'année 2019 à 0,65 \$ du cent dollars d'évaluation.

ADOPTÉE

**4**  
**Résolution 2018.12.306**  
**Taux d'intérêt sur les arrérages**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de décréter un taux d'intérêt différent de celui prévu au premier alinéa de l'article 981 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU qu'à compter du 1er janvier 2019, les soldes impayés des taxes municipales et des compensations portent intérêt au taux annuel de quinze pour cent (15%) à compter du moment où elles deviennent exigibles.

ADOPTÉE

**5**  
Période de questions

**6**  
**Résolution 2018.12.307**  
**Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

Je, Georges Décarie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Georges Décarie  
Maire

\*\*\*\*\*

---

Georges Décarie  
Maire

---

François St-Amour, ing.  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

*Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.*